



Une Église en dialogue

L'engagement œcuménique catholique

Célébrant le 50^e anniversaire de *Unitatis Redintegratio*, décret sur l'œcuménisme découlant du Concile Vatican II, 1964-2014

La société canadienne se caractérise aujourd'hui par une riche variété de peuples de traditions ethniques, culturelles et religieuses différentes. Cette diversité inclut la présence de chrétiens appartenant à plusieurs communautés chrétiennes différentes. Cette diversité enrichit la « catholicité » de l'Église du Christ, qui est par sa nature même une communion de personnes de tous les milieux, de tous les pays et de toutes les cultures. L'Église catholique elle-même est une communion d'Églises diverses, comprenant l'Église latine dont le centre est à Rome ainsi que 22 Églises catholiques orientales enracinées dans les traditions byzantine, alexandrine, antiochienne, arménienne et chaldéenne, dont chacune a développé ses propres traditions liturgiques, spirituelles, théologiques et canoniques.

Bien que la diversité d'expression de la foi contribue à la catholicité de l'Église du Christ, les divisions causées par la discorde et les mésestimes entre les chrétiens sont en contradiction directe avec l'Évangile. La division affaiblit la capacité de l'Église d'accomplir sa mission. Le Christ nous appelle à nous réconcilier entre nous afin que nous puissions donner un témoignage plus fidèle de son amour pour toute l'humanité.

■ Décret de Vatican II sur l'œcuménisme : un demi-siècle d'engagement œcuménique catholique



Photo : Superstock / Album Ornoz

Il y a 50 ans, saint Jean XXIII a convoqué les évêques de la communauté catholique universelle à un concile œcuménique, qui est le plus important organisme de délibération de l'Église. Dans une série d'assemblées tenues de 1962 à 1965 (le Concile Vatican II), les évêques ont cherché à rajeunir et à renouveler la vie de l'Église catholique. Un deuxième objectif connexe du Concile était « la restauration de l'unité entre tous les chrétiens » (UR 1). Saint Jean XXIII comprenait que chaque Église, en renouvelant sa fidélité à l'Évangile, devient plus proche des autres. La présence de 169 observateurs délégués à Vatican II par d'autres Églises et communautés ecclésiales est un signe du lien inséparable établi par le Concile entre le désir d'un renouveau catholique et l'engagement œcuménique.

Œcuménisme : Les mots

« œcuménisme » et « œcuménique » viennent du terme grec utilisé dans le Nouveau Testament (*οικουμένη*), qui désigne toute la terre habitée. Les dirigeants des Églises qui ont organisé les efforts modernes pour promouvoir le rétablissement de l'unité entre tous les chrétiens ont qualifié leur mouvement d'« œcuménique ». Les activités de promotion de l'unité des chrétiens, qui appartiennent tous à une seule famille de croyants, doivent être distinguées des activités interreligieuses, qui visent à promouvoir la compréhension mutuelle entre le christianisme et les autres religions.

Le Décret sur l'œcuménisme de Vatican II, *Unitatis Redintegratio*, publié en novembre 1964, a énoncé plusieurs principes qui continuent d'orienter notre engagement à travailler et à prier pour l'unité avec les autres chrétiens. L'anniversaire de sa proclamation nous donne l'occasion de réfléchir aux diverses façons dont nous avons grandi avec d'autres chrétiens et d'examiner comment nous pourrions approfondir notre engagement à cheminer ensemble aujourd'hui sur la voie de l'unité ecclésiale complète.

■ **La responsabilité de chaque chrétien baptisé**

Chaque chrétien a son rôle à jouer pour aider l'Église catholique à grandir dans l'unité avec les autres chrétiens, chacun selon ses talents et ses capacités. Pour ce faire, il faut commencer par apprendre à connaître les autres tels qu'ils sont vraiment, éviter toute fausse



Photo : © arekmalang/123rf

présentation de la foi et de la pratique des autres chrétiens et reconnaître les nombreux dons que nous partageons du fait de notre tradition commune. Nous devons être les premiers à tendre la main dans un geste d'amitié et à chercher à collaborer autant que possible, au nom du Christ, pour promouvoir la dignité intégrale des personnes humaines. En travaillant ensemble partout où cela est possible, nous apprendrons à mieux nous connaître et nous préparerons le terrain pour une réconciliation complète.

■ **Reconnaître la communion de foi que nous partageons déjà**



Photo : Scala/Art Resource, NY

Trinité par Andrei Rublev (1360-C. 1430).

Nous avons déjà en commun, à divers degrés, une authentique communion de foi avec tous ceux qui ont été baptisés en Christ et sont donc intégrés à son corps, l'Église. Nous sommes réunis par un lien sacramentel. Nous avons en commun avec beaucoup d'autres chrétiens la profession de foi au Dieu trinitaire, la même foi que nous exprimons chaque fois que nous récitons le Credo. Nous vénérons la même Parole de Dieu et nous tirons du même Évangile espérance et orientation pour notre vie. Aussi, bien que leurs formes de culte puissent différer à maints égards du fait de leur histoire et de leurs traditions théologiques respectives, nous reconnaissons que les actions sacramentelles et liturgiques des autres Églises sont des sources de grâce, « et l'on doit reconnaître qu'elles donnent accès à la communion du salut » (UR 3). Tout ce qui nous unit dans la foi est beaucoup plus grand que ce qui nous divise.

■ Attitude d'humilité et ouverture à recevoir des autres

Communion : Le mot « communion » est l'équivalent du mot grec « *koinonia* » (*κοινωνία*) qu'on trouve dans le Nouveau Testament. Son sens premier est participation, partage ou camaraderie. Le mot « *koinonia* » ou communion exprime la relation intime de ceux qui, par le baptême, sont à la fois « en Christ » et intégrés à son corps, l'Église. Notre solidarité avec le Christ et les uns avec les autres est signifiée chaque fois que nous célébrons l'Eucharistie, comme saint Paul l'a fait remarquer à l'Église de Corinthe : « La coupe de bénédiction que nous bénissons, [...] le pain que nous rompons, n'est-il pas communion au corps du Christ? » (1 Co 10, 16). Le Décret sur l'œcuménisme enseigne que « le modèle suprême et le principe » de la communion de l'Église se trouvent dans l'échange d'amour mutuel entre les Personnes de la Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit (UR 2).

L'établissement de relations avec les autres chrétiens commence par une attitude d'humilité et de repentir. Le Décret sur l'œcuménisme reconnaît que la responsabilité de la séparation des Églises est partagée entre les catholiques et les autres chrétiens (UR 3) et n'hésite pas à demander pardon aux autres chrétiens pour nos péchés contre l'unité (UR 7). Le Concile enseigne que bien que l'Église catholique ait été dotée de l'entière vérité et de tous les moyens de grâce nécessaires au salut, beaucoup de ses membres n'en vivent pas avec toute l'intensité qui convient aux disciples du Christ. Tant que nous nous résignons à ce que se poursuive la division entre les chrétiens, nous « empêchons l'Église de réaliser la plénitude de la catholicité » (UR 4). Nous pouvons apprendre des idées et de l'expérience des autres communautés chrétiennes alors que nous cherchons à renouveler la vie de l'Église catholique en fidélité à l'évangile. « Rien de ce qui est réellement chrétien ne s'oppose jamais aux vraies valeurs de la foi, mais tout cela peut contribuer à faire pénétrer toujours plus parfaitement le mystère du Christ et de l'Église. » (UR 4)



Photo : © L'Osservatore Romano.

Saint Jean-Paul II n'a pas hésité à décrire l'expérience du dialogue avec les autres chrétiens comme un « échange de dons » (UUS 28). Citant le décret sur l'œcuménisme,

il affirme que « certains aspects du mystère chrétien ont parfois été mieux mis en lumière » dans d'autres communautés chrétiennes (UUS 14; cf. UR 4). Le pape François a fait un pas de plus en nous invitant à nous montrer positivement attentifs aux dons présents chez l'autre ou aux leçons susceptibles de répondre à nos besoins ecclésiaux. « Et si vraiment nous croyons en la libre et généreuse action de l'Esprit, nous pouvons apprendre tant de choses les uns des autres! Il ne s'agit pas seulement de recevoir des informations sur les autres afin de mieux les connaître, mais de recueillir ce que l'Esprit a semé en eux comme don aussi pour nous. » (EG 246)

Catholicité : Le sens premier du mot « catholique » vient du grec « *katholou* » (*καθολου*), qui, au sens où l'entendaient les premiers chrétiens, veut dire totalité, plénitude, intégrité. L'universalité de l'Église catholique ne doit pas être confondue avec l'uniformité. Au contraire, les peuples de toute culture, race et nation sont rassemblés dans l'Église, et chacun y apporte ses dons pour le bien du tout (LG 13). Une Église blessée par les divisions est incapable d'exprimer cette catholicité dans toute sa plénitude.

■ Le dialogue, un chemin de conversion et de réconciliation



Photo: © L'Osservatore Romano

Le travail de dialogue exige que nous examinions humblement notre conscience et que nous prenions la responsabilité de renouveler et de réformer tout aspect de la pratique de l'Église ou « même de la formulation de la doctrine » pour qu'il reflète plus fidèlement le message du Christ (UR 4, 6).

Credo : Un credo est une déclaration des croyances fondamentales; ce mot vient du latin « *credo* » (je crois). On trouve un résumé élémentaire du cœur de la foi chrétienne dans le credo de Nicée-Constantinople et dans le Symbole (Credo) des apôtres. Ces anciennes affirmations de la foi ont été formulées par l'Église des premiers siècles pour résumer la foi commune des chrétiens. Elles font écho à la profession de foi faite au baptême par les chrétiens nouvellement initiés et sont récitées régulièrement pendant la liturgie eucharistique.

Depuis le Concile Vatican II, l'Église catholique s'est engagée dans des dialogues officiels à l'échelon international avec les Églises orthodoxes de tradition byzantine, les Églises orthodoxes orientales, l'Église assyrienne de l'Orient, la Communion anglicane, la Fédération luthérienne mondiale, le Conseil méthodiste mondial, l'Alliance réformée mondiale, l'Alliance baptiste mondiale, l'Église chrétienne (Disciples du Christ), les mennonites, les Églises pentecôtistes et l'Union évangélique mondiale. Au Canada, la Commission pour l'unité chrétienne, les relations religieuses avec les Juifs et le dialogue interreligieux de la Conférence des évêques catholiques du Canada maintient des dialogues avec l'Église orthodoxe, l'Église anglicane du Canada, l'Église luthérienne – Canada, l'Église unie du Canada, l'Église catholique nationale polonaise et l'Alliance évangélique du Canada. La Conférence des évêques participe au Conseil canadien des Églises en tant que membre à part entière.

■ Progrès vers l'unité

Les plus anciennes divisions entre les Églises chrétiennes remontent aux conciles œcuméniques du IV^e siècle et portent sur la terminologie du Credo. Pour diverses raisons, les Églises orthodoxes orientales n'étaient pas d'accord avec la formule adoptée par le Concile de Constantinople pour décrire la relation entre la nature divine et la nature humaine du Christ. Un dialogue persévérant a permis au pape Paul VI et au saint Jean-Paul II de conclure des accords historiques avec les Églises orthodoxes copte, syriaque et arménienne ainsi qu'avec l'Église assyrienne de l'Orient pour professer une confession de foi commune dans le Christ, pleinement divin et pleinement humain. Même sur la question centrale de la foi au Christ, il est possible de déceler une compréhension commune de la vérité fondamentale de l'Évangile sous diverses expressions de la doctrine.



Photo : Album / Art Resources, NY

Primauté : L'évêque de Rome, qui est membre du collège des évêques et est à sa tête, exerce un ministère de primauté au sein de ce collège. Il exerce un ministère de communion en aidant les évêques à assumer leur responsabilité collective d'interprétation de l'Évangile, et en aidant les églises à s'écouter et à se soutenir mutuellement à mesure qu'elles grandissent dans l'amour et l'unité et témoignent de la plénitude de la vie dans le Christ (LG 23, 25). Grâce au dialogue œcuménique, les catholiques en sont venus à reconnaître le besoin de mettre davantage l'accent sur l'exercice collégial de l'autorité par tous les évêques agissant en communion avec le pape et l'exercice de l'autorité primatiale de l'évêque de Rome. Saint Jean-Paul II a demandé de l'aide à nos partenaires œcuméniques pour « trouver une forme d'exercice de la primauté ouverte à une situation nouvelle, mais sans renoncement aucun à l'essentiel de sa mission » (UUS 95). À cet égard, le pape François reconnaît le besoin d'une « conversion de la papauté » et relève qu'« une excessive centralisation, au lieu d'aider, complique la vie de l'Église et sa dynamique missionnaire » (EG 32).

En janvier 1964, vers le milieu du Concile Vatican II, le pape Paul VI s'est rendu à Jérusalem pour rencontrer le patriarche œcuménique Athénagoras de Constantinople. À la clôture du concile, le 7 décembre 1965, des déclarations lues simultanément à Rome et à Constantinople ont levé l'excommunication mutuelle qui était en vigueur depuis 1054, mettant fin à 900 ans de rupture. Le pape François s'est rendu à Jérusalem au mois de mai, 2014 pour commémorer cette rencontre historique et célébrer un demi-siècle de progrès dans l'unité en compagnie du patriarche œcuménique de Constantinople, Bartholomée I^{er}. Le dialogue théologique avec les Églises orthodoxes nous a permis de réaffirmer une compréhension commune des sacrements et du ministère. Le dialogue se poursuit tandis que nous recherchons une compréhension commune de la primauté de l'évêque de Rome et de son ministère au service de la communion des Églises.

Le Décret sur l'œcuménisme reconnaît que la Communion anglicane occupe une « place particulière » dans nos préoccupations, étant donné les nombreuses traditions catholiques qu'on y trouve. Le dialogue avec les anglicans a révélé un accord considérable sur le sens de l'Eucharistie et du ministère ordonné. D'importants progrès ont été réalisés sur les questions complexes de l'autorité et de la prise de décisions dans la vie de l'Église.

En 1999, les luthériens et les catholiques ont signé la *Déclaration conjointe sur la doctrine de la justification*, mettant fin à une querelle doctrinale fondamentale de la Réforme protestante du XVI^e siècle. Aujourd'hui, les luthériens et les



Photo : © KNA

Justification par la foi : Dans l'épître aux Romains, saint Paul affirme que les pécheurs sont « justifiés », rendus justes, ou mis en bonne relation avec Dieu, par le don gratuit de la grâce de Dieu et par la foi en l'œuvre de salut de Dieu, et non par aucun mérite ou effort de leur part. Grâce au don d'amour gratuit de Dieu, nous sommes acceptés par Dieu et nous recevons le Saint-Esprit, qui transforme nos cœurs et nous prépare à faire de bonnes œuvres (Rm 1, 17 à 3, 31; 4, 3-9.25; 8, 1-4.33). La doctrine de la justification par la foi a une place centrale dans la tradition luthérienne, qui la considère comme un critère ou un correctif pour les pratiques, les structures et la théologie de l'Église.

gnage chrétien ont été élaborés en réponse aux critiques lancées contre certains chrétiens, qui font état de pratiques prosélytes immorales.

■ Pratique de l'œcuménisme spirituel

La pratique de la prière est un moyen indispensable de soutenir les activités de témoignage commun et de dialogue tandis que nous progressons sur la voie de l'unité chrétienne. Tous sont invités à s'unir à la prière de Jésus, qui, avant sa Passion, a demandé au Père que ses disciples soient un pour que le monde puisse croire (Jn 17, 21). La prière pour l'unité des chrétiens, qui pourrait inclure l'intercession pour les autres communautés chrétiennes, des célébrations de prière en commun, et en particulier l'observance de la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens, s'inscrit dans cet « œcuménisme spirituel » que le Décret appelle « l'âme de tout l'œcuménisme » (UR 8).

Prosélytisme : La pratique du prosélytisme consiste en des attitudes et des comportements malséants de témoignage chrétien visant à « convertir » les autres à ses opinions religieuses. Les pratiques de prosélytisme incluent des éléments de contrainte abusive qui empiètent sur la liberté des personnes et des communautés en matière de religion. L'enseignement catholique n'approuve pas la présentation injuste des croyances d'autrui, le recours à la contrainte ou aux pressions, l'exploitation de la faiblesse ou du besoin des gens, ni les pressions économiques ou politiques visant à limiter la liberté religieuse des gens ou à les motiver à changer d'affiliation religieuse.

catholiques « confessent ensemble que le pécheur est justifié au moyen de la foi en l'œuvre salvatrice de Dieu en Christ » (DCDJ, 25). Ils ont déclaré que les condamnations du XVI^e siècle ne s'appliquent pas à l'enseignement contemporain de l'une ou l'autre communauté. En 2005, le Conseil méthodiste mondial a adopté les positions de cet accord historique.

Les conversations avec les évangéliques et les pentecôtistes, dont beaucoup ne souscrivent pas à l'engagement vers l'objectif d'une unité entière et visible, nous ont aidés à mieux nous comprendre mutuellement comme frères chrétiens. En 2011, les représentants de l'Union évangélique mondiale, du Conseil œcuménique des Églises et du Conseil pontifical du Vatican pour la promotion de l'unité des chrétiens ont publié un accord historique sur l'éthique de la mission chrétienne, *Le témoignage chrétien dans un monde multireligieux : recommandations de conduite*. Un ensemble de principes éthiques pour le témoi-

Famille interconfessionnelle : Les termes « couple interconfessionnel » et « famille interconfessionnelle » désignent tout mariage entre une personne catholique et une personne chrétienne baptisée appartenant à une autre communauté chrétienne. En tant qu'« églises domestiques » (GS 11), ces familles font l'expérience d'une rencontre vivante entre les communautés séparées dans leur vie quotidienne et dans leur désir d'adorer Dieu ensemble. Saint Jean-Paul II a reconnu que, étant donné leur expérience vécue de l'unité chrétienne, ces familles « présentent [...] de nombreux éléments qu'il est bon de valoriser et de développer, soit pour leur valeur intrinsèque, soit pour la contribution qu'ils peuvent apporter au mouvement œcuménique » (FC 78).

nous intercédons ensemble pour les besoins de l'Église et du monde. Même s'il peut être impossible d'être pleinement unis à la table du Seigneur, ce sont d'importantes occasions de prière commune qui peuvent renforcer notre communion de foi et aviver notre désir d'une totale unité ecclésiale. Les membres de nos communautés qui appartiennent à des familles interconfessionnelles éprouvent ce désir plus ardemment que d'autres. Leur expérience peut être un don pour les Églises et exige notre sensibilité pastorale et notre soutien.

■ **Témoignage commun au service de l'humanité**

Pendant que les chrétiens vivent et prient ensemble, nous grandissons dans l'unité et dans notre capacité d'offrir un témoignage plus crédible de l'amour de Dieu pour le monde. Nous sommes appelés à collaborer avec les autres chrétiens à diverses formes de service et de témoignage pour la promotion de la dignité humaine, de la paix et de la justice. Les communautés chrétiennes du Canada ont une longue tradition de collaboration au sein de coalitions qui s'occupent des questions de pauvreté et de justice sociale et des préoccupations écologiques. À l'échelon des paroisses et des diocèses, nous accueillons avec plaisir toutes les occasions possibles de renforcer notre témoignage commun avec d'autres chrétiens.



Jésus lavant les pieds de Pierre
par Ford Madox Brown (1821-1893).

■ **Notre cheminement commun**

Le pape François souligne que l'unité des chrétiens n'apparaîtra pas subitement et par miracle. Elle sera plutôt le fruit de longs et patients efforts à mesure que nous nous ouvrirons à la grâce de l'Esprit divin de réconciliation. L'unité des chrétiens sera donnée petit à petit aux disciples du Christ tandis qu'ils marcheront ensemble. Pendant les 50 ans écoulés depuis la publication du Décret sur l'œcuménisme de Vatican II, beaucoup d'étapes importantes ont été franchies pour nous aider à grandir ensemble dans l'unité. Aujourd'hui, nous



célébrons ces réalisations et nous renouvelons notre engagement à travailler et à prier en compagnie des autres chrétiens. « Marcher ensemble, c'est déjà faire unité », affirme le pape François. « Le miracle de l'unité a commencé. » Renouvelons notre engagement et marchons résolument ensemble sur la voie de l'unité ecclésiale totale, dans l'obéissance au désir du Christ : « Que tous soient un, afin que le monde puisse croire (Jn 17, 21). »

■ Suggestions de lectures

Concile Vatican II, « Décret sur l'œcuménisme », en ligne à http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_decree_19641121_unitatis-redintegratio_fr.html

Jean-Paul II. *Lettre encyclique Ut unum sint (sur l'engagement œcuménique)*, Ottawa, CECC, 1995.

Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens. *Directoire pour l'application des principes et des normes sur l'œcuménisme*, Ottawa, CECC, 1994.

Cassidy, Edward. *Ecumenism and Interreligious Dialogue*, New York, Paulist, 2005.

Kasper, Walter, *Manuel d'œcuménisme spirituel*, Paris, Nouvelle Cité, 2007.

Harvesting the Fruits : Basic Aspects of Christian Faith in Ecumenical Dialogue, Bloomsbury Academic, 2009.

■ Abréviations

DCDJ *Déclaration conjointe sur la doctrine de la justification* entre la Fédération luthérienne mondiale et le Conseil pontifical du Vatican pour la promotion de l'unité des chrétiens (1999)

EG *Evangelii Gaudium*, exhortation apostolique du pape François sur la joie de l'Évangile (2013)

FC *Familiaris Consortio*, exhortation apostolique du pape Jean-Paul II sur le rôle de la famille chrétienne dans le monde moderne (1981)

GS *Gaudium et Spes*, constitution pastorale de Vatican II sur l'Église dans le monde de ce temps (1965)

LG *Lumen Gentium*, constitution dogmatique de Vatican II sur l'Église (1964)

UR *Unitatis Redintegratio*, décret de Vatican II sur l'œcuménisme (1964)

UUS *Ut Unum Sint*, encyclique du pape Jean-Paul II sur l'engagement œcuménique (1995)

© 2014 Concacan Inc. Tous droits réservés.

Commission épiscopale pour l'unité des chrétiens, relations religieuses avec les juifs et dialogue interreligieux de la Conférence des évêques catholiques du Canada

Vous pouvez télécharger une copie PDF de cette brochure, en français et en anglais, à www.cecc.ca et à www.editionscecc.ca.

Code : 184-875

ISBN : 978-0-88997-728-0

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa.

Dépôt : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Montréal.



9 780889 977280



184-875